



CHANTIER DE MODERNISATION

IMMOBILIER INFRASTRUCTURES

Depuis 2017 et dans le cadre de la Loi de programmation militaire 2019-2025, Florence Parly a initié une vaste transformation du ministère des Armées afin de :

1) Rendre plus efficaces les forces :

- Equipement des forces : améliorer la conduite des programmes d'armement
- Maintien en condition opérationnelle : augmenter la disponibilité des matériels des armées
- Accroître la performance de la chaîne logistique des armées
- Améliorer les soutiens interarmées : santé, munitions, énergies, commissariat

2) Améliorer et simplifier le quotidien des agents et le service rendu aux usagers :

- Améliorer la performance du secteur Immobilier - Infrastructure
- Placer le personnel du ministère au centre des préoccupations : accompagnement social, rémunération, mixité, égalité et diversité
- Administration générale et simplification : simplifier l'ensemble des processus internes au ministère
- Rénover les liens avec le monde combattant
- Mieux valoriser et faire connaître le patrimoine culturel du ministère des Armées

3) Préparer l'avenir des armées :

- Exploiter toutes les potentialités du numérique
- Favoriser l'innovation sur tous les plans
- Intégrer la dimension du développement durable
- Améliorer l'action internationale du ministère et le soutien aux exportations

En appui à ces axes structurants, le ministère a transformé ses processus internes pour améliorer son fonctionnement en matière financière, d'organisation centrale et territoriale, de communication et de contrôle interne.

Lien vers le baromètre LPM : <https://barometre-lpm.defense.gouv.fr>

 Ministère des Armées

 @Armees_gouv

 Ministère des Armées

 Ministère des Armées

 @armees_gouv



CONSTATS / OBJECTIFS

Le ministère des Armées est le **deuxième occupant du domaine public** de l'État, avec **4 700 sites, 270 000 ha** et **38 millions de m²** de bâtiments. Son action en matière d'immobilier et d'infrastructures a donc un impact majeur, notamment sur les territoires.

Son domaine immobilier est destiné à **apporter le soutien nécessaire à l'activité opérationnelle des armées**, mais il comprend aussi des emprises techniques, des bâtiments tertiaires et un riche patrimoine culturel et mémoriel.

Les objectifs du chantier de transformation de la fonction infrastructure / immobilier portés par la loi de programmation militaire sont :

1. L'amélioration de la condition du personnel et du logement des familles
2. La livraison des infrastructures nécessaires à l'activité opérationnelle des armées
3. L'amélioration de l'état général des infrastructures et de la maintenance



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le **budget dédié aux opérations d'infrastructures** est passé de **1,27 Md€ en 2017** à **2,4 Md€ en 2022**. Cet investissement s'est concrètement traduit par la rénovation de bases aériennes, l'adaptation de quais pour les sous-marins ou les frégates, mais également par un volet « à hauteur d'homme » au titre du plan Famille, dont le plan Hébergement en faveur des militaires du rang ou le **plan « Ambition Logement », signé en février 2022**, sont des marqueurs forts.

Pour répondre à ces attentes, il a été nécessaire de redéfinir un **nouveau contrat opérationnel pour le service d'infrastructure de la défense** : création du Centre national de production d'infrastructure de la Défense (CNPID), recours à l'externalisation, massification des achats, standardisation lorsque cela est possible. Cela a bénéficié particulièrement aux conditions de vie dans les casernes et dans les lycées militaires. En développant des relations contractuelles impliquant davantage les entreprises, **le ministère optimise ses ressources et améliore les conditions d'entretien de son parc immobilier** (contrat d'externalisation des logements domaniaux, recours aux marchés de conception, construction, aménagement, entretien et maintenance (CCAEM), valorisation du domaine).

Cette démarche a été menée en parallèle de la **mise en place d'une nouvelle architecture budgétaire au 1^{er} janvier 2021**, afin de mieux responsabiliser les bénéficiaires, et de la **déconcentration des crédits d'entretien vers les bases de défense**. Une nouvelle instruction ministérielle sur la programmation infrastructure et le déroulement des programmes d'investissement a permis notamment, fin 2021, de **réorganiser la gouvernance**, préciser les fonctions de la maîtrise d'ouvrage et rappeler l'objectif d'optimisation de la réponse opérationnelle dans le triptyque coût/délai/performance.

Enfin, des orientations stratégiques ont été fixées par le **document cadre de la politique immobilière 21-25**. L'objectif est de dynamiser la stratégie domaniale en portant l'effort sur la fiabilisation des données immobilières, leur partage, et la **mise en place d'un schéma directeur immobilier pour toutes les bases de défense**.

ILLUSTRATIONS



Les plans d'équipement des armées incluent la livraison d'infrastructures opérationnelles, comme la **rénovation de la piste de la base aérienne d'Avord**.



La rénovation de **30 000 places d'hébergement**, destinées aux militaires vivant dans les casernes a été lancée. Ainsi, de 2019 à 2021 : 15 700 places ont été commandées sur plus de 94 sites et **2 800 avaient déjà été livrées fin 2021**, sur 28 communes différentes.



Conditions de vie dans les lycées militaires : les chambres et les sanitaires des lycées de **Saint Cyr l'École**, de **La Flèche** et d'**Autun** ont été rénovés, ainsi que les systèmes de sécurité incendie du lycée naval de **Brest**.